
« Dans le quartier suisse de l'Afrique »

*Chabi Bah Guera, maire de N'Dali, Bénin,
en discussion avec Richard Gerster**

R.G. : Lors des élections de 2008 organisées dans les 77 communes du Bénin, deux des maires, seulement, ont été ré-élus, 14 n'ont pas été confirmés dans leurs fonctions et plusieurs ne se sont même pas représentés. Pourquoi ?

C.B.G. : Tout d'abord, bienvenue à la maison ! Notre commune de N'Dali doit tellement à la Suisse que je la qualifie de « quartier suisse de l'Afrique ». Les Suisses ont en effet été les premiers à consigner l'alphabet de notre langue locale, le bariba. Ils ont en outre fourni des contributions dans les domaines sanitaire et scolaire et apporté leur soutien à la mairie, par exemple. Mais revenons-en à votre question. Les bouleversements provoqués par les élections locales s'expliquent par deux raisons. La première, c'est que le vent a tourné au niveau national, entraînant, au sein des partis politiques, des changements qui se sont répercutés au niveau local. La seconde, c'est que plusieurs politi-



Chabi Bah Guera a grandi à N'Dali, Bénin. Il se souvient volontiers du temps de sa jeunesse où, dans ce bastion de la coopération au développement helvétique, il jouait avec les enfants des experts suisses. Une fois l'école obligatoire terminée, il est parti en Pologne, où il a suivi, de 1979 à 1986, des études d'ingénieur en électronique. A son retour, il a démarré une formation en électronique. Lors des premières élections municipales organisées au Bénin, en 2003, la population l'a élu au conseil municipal. A fin 2006, il a succédé au maire sortant. Sa nomination a été confirmée en 2008, à l'issue des deuxièmes élections municipales qui se sont tenues dans le pays.

ciens ont souffert d'une perte de confiance personnelle et paient aujourd'hui la facture qui leur est présentée par le peuple. Sur les 17 membres du conseil municipal de N'Dali, nous comptons nous aussi 13 nouveaux visages.

Le Bénin a hérité de la France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, un système fortement centralisé. Les premières élections locales de 2003 revêtaient donc une importance historique. Comment la situation a-t-elle évolué depuis ?

Ces cinq dernières années ont été pour nous tous un temps d'apprentissage. Chez nous, 80 pour cent des gens sont analphabètes. Il a donc d'abord fallu expliquer à la population de quoi il s'agissait. Tous exigent de la commune qu'elle offre des prestations, sans réaliser qu'il faut également des payeurs, c'est-à-dire des personnes prêtes à payer des impôts et des taxes. Ce processus d'apprentissage est loin d'être achevé. 2008 a aussi marqué l'entrée de la première femme au conseil municipal. Nous devons ce progrès à notre collaboration avec la Suisse, qui a permis aux organisations locales de mobiliser les femmes. Il reste cependant encore beaucoup à faire, car, dans notre culture, il est d'usage qu'en période d'incertitude, les filles restent à la maison pour aider la famille alors que les garçons continuent d'aller à l'école.

Quels sont les grands défis auxquels N'Dali devra faire face à l'avenir ?

Nous comptons 72'000 habitants et sommes, avec notre superficie de 3748 km², la deuxième plus grande commune du Bénin. N'Dali est tributaire de l'agriculture. Après l'effondrement du coton, dont la production a chuté de 25'000 à 2000 tonnes, notre ressource prédominante est le maïs. Les paysans devront à l'avenir intensifier leur collaboration en ce qui concerne l'organisation de la plantation, et, dans la mesure du possible, la conservation, le traitement et la distribution des produits. Nous dispo-

sons également de beaucoup de fruits, notamment des mangues. Etant donné que les ressources humaines constituent notre principale matière première, la formation – en particulier celle des filles – est prioritaire. Chez nous, il arrive que des enfants de six ans doivent marcher plus d'une heure pour se rendre à l'école. Quant aux enseignants, ils doivent gérer jusqu'à 80 écoliers, au lieu des 30 habituels. Nous avons besoin d'une meilleure infrastructure et de davantage de personnel. On retrouve une situation similaire dans le domaine de la santé et des pistes d'accès aux régions rurales.

Comme vous le savez, la Suisse n'appuie pas uniquement des projets ciblés, mais fournit aussi au Bénin, en collaboration avec d'autres donateurs, une aide budgétaire directe. En ressentez-vous les effets à N'Dali, qui est située à 500 km de la capitale ?

Depuis 2006, la fréquentation du jardin d'enfants et de l'école primaire est gratuite, même si les parents doivent toujours payer les frais liés au matériel scolaire et aux uniformes. Les coûts inhérents au personnel et aux locaux sont actuellement couverts par l'Etat, bien qu'à long terme il soit prévu que les communes les reprennent à leur charge. A N'Dali plusieurs écoles ont en outre été construites grâce à un financement étranger. Depuis 2006, pratiquement tous les enfants de N'Dali vont à l'école primaire. Cette gratuité de l'école est importante pour nous et serait impensable si l'Etat ne disposait pas d'un soutien extérieur. La constitution d'un Fonds d'appui au développement des communes (FADEC) est en cours ; c'est un projet que nous aimerions voir avancer rapidement. Là encore, l'Etat a besoin de moyens supplémentaires.

Les besoins sont grands. De quels moyens disposez-vous et surtout quelles recettes N'Dali est-elle en mesure de mobiliser elle-même ?

Nous prélevons des taxes sur les droits de place au marché, sur la vente du bétail, sur les spectacles publics, etc. Il s'agit de montants modestes. Les impôts immobiliers auxquels nous sommes assujettis sont prélevés directement par Parakou, le chef-lieu du département, puis en partie redistribués. Il faut parfois faire intervenir la gendarmerie pour convaincre les mauvais payeurs de s'acquitter de ces impôts ! Les recettes varient fortement. En 2007, elles se sont élevées à 165'000 francs suisses (74 millions CFA), mais une bonne partie provenait d'une société de construction de routes qui repartira une fois le chantier terminé. En 2004, nos propres recettes ne représentaient pas plus de 27'000 francs (12 millions CFA). Les subventions de l'Etat ont augmenté de 55'000 francs (25 millions CFA) en 2004 à 145'000 francs (65 millions CFA) en 2007. Nous avons en outre différents projets financés, à peu près à même hauteur, par des fonds étrangers.

Personne n'aime payer des impôts. Comment expliquez-vous à un concitoyen sans ressources qu'il doit payer des impôts à la commune ?

Les impôts sont une contribution des citoyens au développement. La commune répare et entretient par exemple les puits dans les villages. Suivant les possibilités, ces puits sont munis d'un couvercle, pour éviter toute contamination, et équipés de pompes manuelles. Lorsque les gens voient ces prestations, ils acceptent de payer des impôts. D'ailleurs, N'Dali serait heureuse d'établir un jumelage avec une ville suisse – cela nous permettrait d'apprendre les uns des autres.

* L'auteur, Richard Gerster, est économiste et travaille comme consultant indépendant et publiciste (www.gersterconsulting.ch). Cette interview fait partie d'une série mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et consacrée à l'aide budgétaire sous différents aspects. Les articles reflètent l'opinion personnelle de l'auteur.